

**Délibérations du  
Comité Syndical**

**EPIDROPT**

**EPIDROPT**

**Syndicat mixte ouvert**

Secrétariat : 23 av de la Bastide - Pôle des services - 1er étage  
24500 EYMET

Siège : Mairie 47800 ALLEMANS DU DROPT

**Séance du 28 juin 2023**

Délibération n° DE\_2023\_045

Date de la convocation : 16/06/2023

**Membres**

**en exercice :**

**17**

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à 9 h 30 à la salle de réunion de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord - 23 avenue de la Bastide - 24500 - EYMET, sous la présidence de Monsieur Stéphane FARESIN.*

**Présents : 9**

**Votants : 11**

**Présents :** Jean-Claude CASTAGNER (SM DROPT AVAL), Patrick CROUZET (SM DROPT AVAL), Manuel DEZEN (SM DROPT AVAL), Danielle DHELIAS (CD 47), Christian DIEUDONNE (SM DROPT AMONT), Stéphane FARESIN, Eric FELLET (SM DROPT AVAL), Alain GOUYOU (SM DROPT AMONT), Daniel BARBE (CD 33)

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Présents non votants :**

**Abstentions : 0**

**Représentés :** Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL) par Eric FELLET (SM DROPT AVAL), Jérôme BETAÏLLE (CD 24) par Jean-Claude CASTAGNER (SM DROPT AVAL)

**Excusés :** Christian BONNEAU (SMER E2M), Jean DE MONTEIL (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Marie-Lise MARSAT (CD 24), Laurent MERSIE (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Bruno MONTI (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Bernard PATISSOU (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL)

**Absents :** Laurent BAGILET (SM DROPT AMONT), Pierre CAMANI (CD 47), Jean-Baptiste CHEMIN (SM DROPT AMONT), Christelle GUIONIE (CD 33)

**Secrétaire de séance :** Christian DIEUDONNE (SM DROPT AMONT)

**Objet : Travaux d'enrochement de la digue amont du lac du Lescourroux : présentation des offres et choix de l'entreprise**

Monsieur le président rappelle à l'assemblée le projet de travaux d'enrochement de la digue amont du lac du Lescourroux.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le BOAMP le 6 mai 2023 et affiché au tableau d'affichage extérieur d'Epidropt le 9 mai 2023.

Une visite de terrain conseillée a eu lieu le mardi 16 mai 2023 à 14 h.

La consultation s'est achevée le 2 juin 2023 à 17 h et la commission MAPA s'est réunie le 6 juin 2023 pour effectuer l'ouverture des plis. 4 entreprises ont déposé une offre sur la plateforme du profil acheteur (<https://agedi.achatpublic.com>).

## 6.2 Note sur le critère prix (40 points)

Le comparatif financier des offres figure en annexe 3.

Au vu de ce qui précède, et en application de la méthode de notation, les notes attribuées aux candidats sur le critère prix sont :

N° du pli	Nom du candidat	Montant de l'offre en € HT	Ecart avec l'estimation MOE	Note sur le critère prix sur 40 points
1	FAYAT ENTREPRISE TP ETABLISSEMENT SAS STAT DUGARCIN	92 632.58	-24 %	38.49
2	SAS ABTP BIARD	105 630.07	- 13 %	33.76
3	BUESA SAS	153 093.15	+ 26 %	23.29
4	EUROVIA AQUITAINE	89 143.05	-27 %	40.00

Le 12 juin 2023, les entreprises ont été invitées à répondre à une série de questions pour éclaircir certains points de leur offre notamment sur l'origine des blocs et la qualité.

La réception des réponses avait été fixée au lundi 19 juin 2023 à 8 h 30.

La commission MAPA du 28 juin 2023 à 9 h a émis un avis sur l'analyse des offres suivantes réalisée par le maître d'œuvre CACG :

## 7 SYNTHÈSE

Au vu de ce qui précède, et en application de la méthode de notation, les notes finales attribuées aux candidats et leurs classements sur chacun des lots sont indiqués dans les tableaux ci-dessous.

N° du pli	Nom du candidat	Note sur le critère prix sur 40 points	Note sur le critère valeur technique sur 60 points	Total 100 points	Classement
1	FAYAT ENTREPRISE TP ETABLISSEMENT SAS STAT DUGARCIN	38.49	46	84.49	1
2	SAS ABTP BIARD	33.76	46	79.76	2
3	BUESA SAS	23.29	53	76.29	3
4	EUROVIA AQUITAINE	40.00	36	76.00	4

Le Maître d'œuvre propose de retenir l'offre du candidat FAYAT ENTREPRISE TP ETABLISSEMENT SAS STAT DUGARCIN (pli n°1).

Le Maître d'Œuvre laisse après lecture de son rapport d'analyse des offres, la commission Ad hoc faire son choix.

M. le président propose de suivre l'avis du maître d'œuvre et de la commission MAPA.

*Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présent, décide*

- D'attribuer le marché relatif aux travaux d'encrochement pour la protection antibatillage de la digue routière du barrage du Lescourroux, à l'entreprise la mieux-disante : FAYAT Entreprise TP ETABLISSEMENT SAS STAT DUGARCIN pour un montant de 92 632.58 euros HT.
- D'autoriser le président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 29 juin 2023  
et publié ou notifié  
le 29 juin 2023

Le secrétaire de séance,  
Christian DIEUDONNE

Le président,  
Stéphane FARESIN